

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer en charge des  
relations internationales sur le climat

---

Arrêté du **22 AOUT 2016**

**modifiant l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000**

**Entrecôtes du Milieu – Malvaux**

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1617559A

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Entrecôtes du Milieu - Malvaux (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les 2 cartes au 1/25 000 et la carte d'assemblage au 1/45 000 annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Entrecôtes du Milieu - Malvaux (zone spéciale de conservation) FR 4301328. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département du Jura sur une partie du territoire des communes suivantes : Foncine-le-Bas, Foncine-le-Haut, Chaux-des-Crotenay, Fort-du-Plasne, les Planches-en-Montagne.

### **Article 2**

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Entrecôtes du Milieu - Malvaux (zone spéciale de conservation).

### **Article 3**

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne – Franche-Comté ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.

#### Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **22 AOUT 2016**

Pour la ministre et par délégation ;  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

 Pour la ministre et par délégation  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT

F. MITTEAULT

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 4301328

#### Entrecôtes du Milieu - Malvaux (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

##### 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
- 6110 \* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de *Alyso-Sedion albi*
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables)
- 6230 \* Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 6520 Prairies de fauche de montagne
- 7110 \* Tourbières hautes actives
- 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
- 7140 Tourbières de transition et tremblantes
- 7230 Tourbières basses alcalines
- 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)
- 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8310 Grottes non exploitées par le tourisme
- 91D0 \* Tourbières boisées
- 91E0 \* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- 9130 Hêtraies de *Asperulo-Fagetum*
- 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*
- 9180 \* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
- 9410 Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

*Aucune espèce mentionnée*

Invertébrés

1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
4038	Cuivré de la Bistorte	<i>Lycaena helle</i>

Mammifères

1361	Lynx Boréal	<i>Lynx lynx</i>
------	-------------	------------------

Plantes

6216	Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>
------	-----------------	--------------------------------

Poissons

1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
------	--------	---------------------

Reptiles

*Aucune espèce mentionnée*

\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.

Fait le **22 AOUT 2016**

Pour la ministre et par délégation ;  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Pour la ministre et par délégation  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT

F. MITTEAULT



SITE NATURE 2000  
 ENTRECÔTE DU MILIEU MALVAUX (ZSC)  
 FR4301328 (Jura)

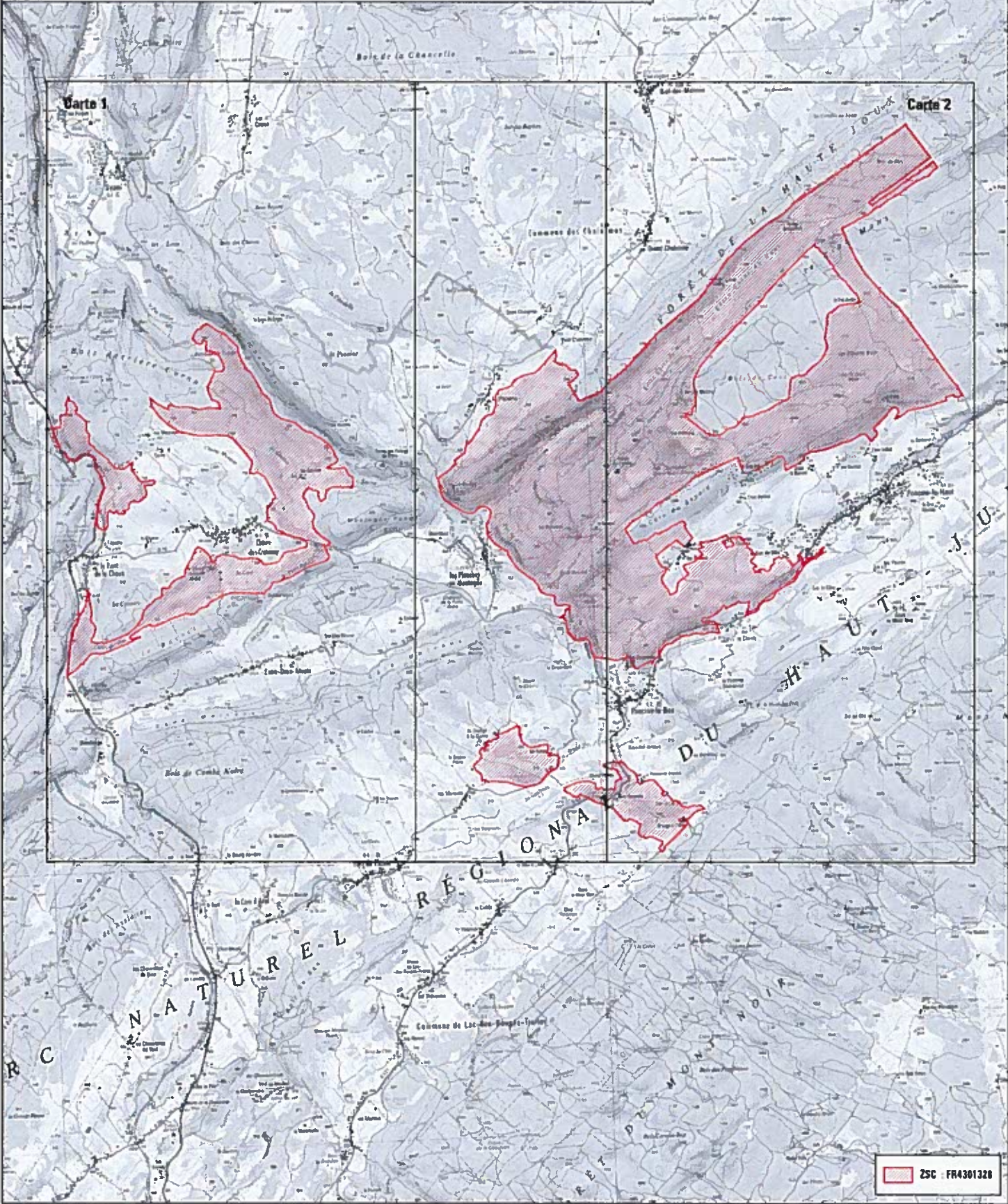


carte d'assemblage au 1/45 000 (Fond IGN scan25) et 2 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté

de désignation de la ZSC

Reçu du ministre et par délégation  
 Le 22 AOUT 2016  
 directeur de l'eau et de la biodiversité

François MITTEAULT





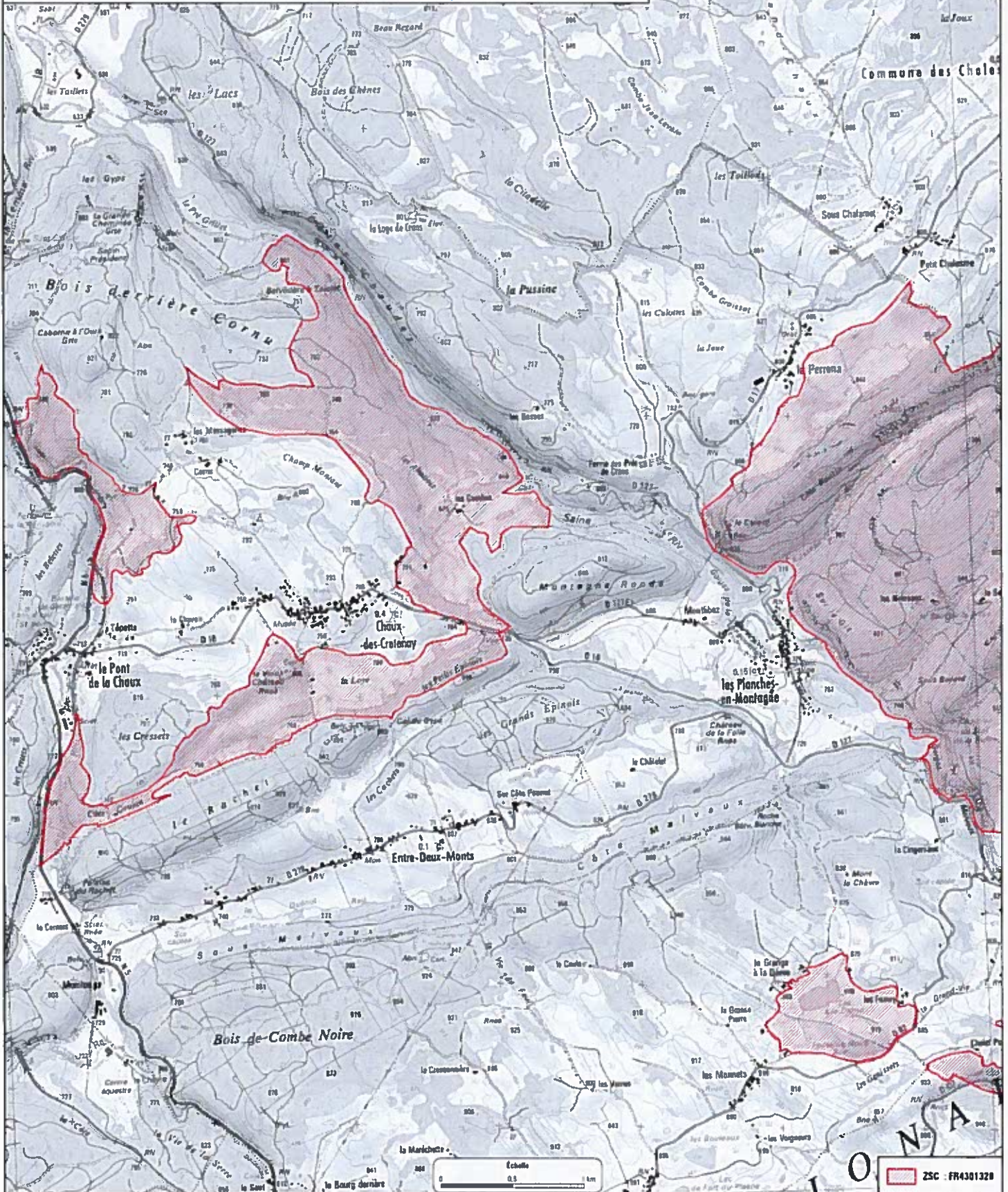
**SITE NATURA 2000**  
**ENTRECÔTE DU MILIEU MALVAUX (ZSC)**  
**FR4301328 (Jura)**

22 AOUT 2016

carte 1/2 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC



22 AOUT 2016



ZSC : FR4301328





SITE NATURA 2000  
 ENTRECÔTE DU MILIEU MALVAUX (ZSC)  
 FR4301328 (Jura)

carte 2/2 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Si

**22 AOÛT 2016**

22 AOÛT 2016

